

Procès-verbal du conseil municipal du 17 avril 2023

La séance débute à 14h00

Sont présents : André PECH, Roxane LACUBE, Maggy PEYRADE, Thomas CAVAYE et Philippe CALVAYRAC.

Ph. CALVAYRAC est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte de gestion du budget communal de l'année 2022

- Dépenses de fonctionnement : 110 823,57 €
- Recettes de fonctionnement : 130 869,49 €
- Dépenses d'investissement : 257 058,37 €
- Recettes d'investissement : 152 835,61 €

Le compte de gestion 2022 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte administratif du budget communal de l'année 2022

Le rapporteur soumet le rapport relatif au compte administratif 2022 M57 faisant apparaître :

1/ Section de fonctionnement 2022 :

- Dépenses réalisées : 110 823,57 €
- Recettes réalisées : 130 689,49 €
- Résultat de l'exercice : 19 865,92 €
- + Report excédent de fonctionnement 2021 : 107 150,99 €
- **Résultat de fonctionnement 2022 : 127 016,91 €**

2/ Section d'investissement 2022 :

- Dépenses réalisées : 257 058,37 €
- Recettes réalisées : 152 835,61 €
- Résultat de l'exercice : -104 222,76 €
- + Report excédent d'investissement 2021 : 90 243,27 €
- **Résultat d'investissement 2022 : -13 979,49 €**

3/ Total compte administratif 2021 :

- Dépenses : 367 881,94 €
- Recettes : 283 252,10 €
- Résultat général 2022 : -84 356,84 €
- + Report excédent général 2021 : 197 394,26 €
- **Résultat global de l'exercice 2022 : 113 037,42 €**

Le compte administratif représentant les dépenses et les recettes de l'année 2022 est conforme au compte de gestion.

Pour procéder au vote, M le Maire quitte la salle.

Le compte administratif est approuvé par 4 voix.

M le Maire réintègre la séance.

Affectation du résultat 2022 pour le budget 2023 – M57

<i>Affectation du Résultat 2022 pour le Budget M57 -2023</i>	
<i>INVESTISSEMENT</i>	
Solde d'exécution d'Investissement	-104 222.76 €
Résultat antérieur reporté	90 243.27 €
Total	-13 979.49 €
Restes à réaliser (dépenses)	38 966 €
Restes à réaliser (recettes)	7 233.60 €
Solde des RAR	- 31 732.40€
Besoin de financement	45 711.89 €
<i>FONCTIONNEMENT</i>	
Résultat de l'exercice	19 865.92 €
Résultat Antérieur report	107 150.99 €
Résultat à affecter	127 016.91 €
<i>AFFECTATION</i>	
1/ Affectation en réserves au compte 001, en dépenses d'Investissement.	13 979.49 €
2/ Report en fonctionnement au compte 002 en Recettes	81 305.02 €
3) Affectation au 1068	45 711.89 €

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

Vote du taux d'imposition des taxes locales directes pour l'année 2023

M le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022 est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, M le Maire propose de maintenir les taux comme suit pour l'année 2023.

- Taxe d'habitation : 17,61 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,25 %
- Taxes foncières sur les propriétés non bâties : 62,85 %

Le maintien des taux est approuvé à l'unanimité.

Subventions aux associations 2023 (article 65748)

Le conseil municipal décide, dans le cadre du vote du budget 2023 (article L 2311-7 du CGCT) d'octroyer les subventions suivantes :

NOTRE DAME DU CARLA : 50 €

COMITE DES FETES : 1000 €

ACCA : 150 €

LUTTE CONTRE LE CANCER : 50 €

JEUNES AGRICULTEURS : 150 €

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS : 300 € dans la mesure où ils s'occupent de la vérification des bornes incendie.

PREVENTION ROUTIERE : 50 €

AFDAIM : 100 € (l'opération brioches ne sera plus reconduite).

VAL XIII : 250 € + 250 € exceptionnel

ND DE CAMBOURAS : 50 €

Pour obtenir une subvention, chaque association est tenue de présenter ses comptes à la mairie.

Aucune somme n'est allouée sans justificatifs financiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les montants proposés.

Vote du budget 2023 - M57

M le Maire propose les montants de chaque chapitre de la section de fonctionnement puis de la section d'investissement du budget primitif - M57 qui se résume comme suit :

Budget Primitif 2023 :

- **Fonctionnement** : Dépenses : 217 695,02 € Recettes : 217 695,02 €
- **Investissement** : Dépenses : 134 618,68 € Recettes : 134 618,68 €

Le budget primitif 2023 est adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Le responsable sécurité de la préfecture nous impose de fermer l'église jusqu'à achèvement des réparations. Les cérémonies seront déplacées à Serviès ou à ND de Cambouras.

Le secrétaire Ph. CALVAYRAC



Le Maire A. PECH

